

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE



**Objet : Suspicion de Coronavirus
Mesures prises par la Ville de Rémire-Montjoly**

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly tient à préciser que dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus, c'est **l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et le Préfet de la Région Guyane qui sont responsables des analyses et des informations**, lorsqu'il y a suspicion, et des relations avec les personnes concernées, par l'intermédiaire d'un protocole spécifique.

Pour ce qui concerne le cas détecté à l'école Émile Gentilhomme, une fois que les services municipaux furent alertés, le lundi 16 mars, des mesures immédiates ont été prises pour mettre le personnel communal en situation de confinement à domicile, avec pour consigne de prendre l'attache du SAMU centre 15 ; qui leur a d'ailleurs demandé de rester à domicile. Le Rectorat de son côté a pris les dispositions requises pour le personnel enseignant.

Le Maire et ses services ont également contacté la Directrice de l'école et l'Inspectrice de circonscription pour faire le point sur la situation et les mesures complémentaires à prendre.

C'est l'ARS qui est en charge de rechercher et de contacter toutes les personnes (agents, parents, enfants, personnel encadrant) qui auraient pu être à proximité du cas détecté.

A cet égard, l'ARS a pris l'attache du Rectorat et de la Cellule DSU de Rémire-Montjoly afin d'avoir les coordonnées téléphoniques nécessaires.

Toutes les écoles communales sont fermées au public, depuis, le lundi 16 mars 2020 et ce, jusqu'à nouvel ordre. Des dispositions particulières ont été prises pour garantir leur environnement sanitaire avant la reprise des activités éducatives, lorsque le confinement général sera levé.

Les accueils physiques pour l'ensemble des services communaux sont remplacés par un accueil téléphonique, **du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30**, aux numéros ci-après :

Hôtel de Ville

Standard : 0594 359000

Etat-Civil : 0594 359082

CNI/Passeport : 0594 359084

Service annexe

Police Municipale 0594 392490 – 0694 968581

Centre Technique Municipal 0594 359090 – 0694 202921

En dehors de cet horaire et en cas d'urgence, contactez les numéros suivants :
0694 202921 / 0694 968581



Rémire-Montjoly, le 17 mars 2020
Le Maire,
Jean GANTY